

# ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ JURIDIQUE DES DIRIGEANTS



**ORGANISATEUR(S) :** CADRAN - VILLE DE NANTES

**THÈME :** LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

 Initiation

 Gratuit

 2h

 En ligne

## PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir le siège social de son association sur la collectivité proposant la formation

Formation accessible à maximum 2 bénévoles d'une même association

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

## DESCRIPTIF DE LA FORMATION

### Contenu :

- Connaître la responsabilité civile et pénale des dirigeant.e.s associatifs et leurs obligations,
- S'informer sur les règlementations qui peuvent conditionner la responsabilité des dirigeant.e.s
- S'approprier les obligations en terme d'assurances et les mettre en œuvre (formalités, procédures)

### Validation de l'inscription :

Pré-inscription obligatoire, au plus tard 48h avant.

Inscription ensuite confirmée par un mail du CADRAN.

Pour toute inscription, merci de bien vouloir vous inscrire sur l'annuaire des associations nantaises <https://metropole.nantes.fr/annuaire-des-associations> ou au 02 40 41 50 47.

### Public :

Bénévoles, porteurs et porteuses de projet associatif nantais, dans la limite de 2 personnes maximum par association, en fonction des places disponibles.

Les salariés relèvent d'un autre statut. Ils peuvent se tourner vers les opérateurs de compétences (OPCO) afin de bénéficier de leurs droits à la formation continue <https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>

## DATE(S) DE LA FORMATION

# ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ JURIDIQUE DES DIRIGEANTS



15 octobre 2024  
18h/20h

## POUR S'INSCRIRE



02 40 41 50 47



cadran@mairie-nantes.fr



<https://formations-benevoles-paysdelaloire...>

## STRUCTURE FORMATRICE



CADRAN - Ville de Nantes



Voir la présentation de cette structure